

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au nouvel aménagement de la place de la Vaillance.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons appris il y a quelques jours par la presse en quoi consisterait le nouvel aménagement de la place de la Vaillance. Le bureau d'architectes « Atelier Horizon », préféré aux quatorze autres candidats a, je cite, « *conquis le jury grâce à une vision intégrant des critères sociaux, environnementaux, pratiques ainsi qu'une intégration claire du volet participation* ». La place serait ainsi organisée en trois "systèmes" : la place elle-même, une zone de parc et une place-parc qui fait la liaison entre les deux premières. Je m'étonne que le parking souterrain prévu de longue date place de la Vaillance ne soit plus du tout évoqué maintenant, alors que l'aménagement de la rue Wayez et la suppression de 90% de son stationnement avait été opéré en son temps en échange d'un parking souterrain place de la Vaillance, ce parking compenserait les places perdues en surface. Les commerces emblématiques de la commune tombant les uns après les autres ne vous émeuvent-ils donc pas ? Je parle ici du « Chapeau Blanc » et du « Belle-Vue », par exemple. Je m'aperçois que votre projet se fait sans aucune concertation avec les commerçants. Faut-il vous apprendre que les commerces font vivre le centre d'une commune, exercent un contrôle social ? Les commerces permettent aux gens de se rencontrer autour d'une bonne table ou sur une terrasse autour d'un verre ? Pensez-vous que seul un échiquier suffit pour se rencontrer ? Si je lis bien, non seulement le projet du parking souterrain serait abandonné mais en plus tout le stationnement de la place serait supprimé.

J'espère qu'il sera toujours possible de circuler en voiture sur une partie du pourtour de la place afin de ne pas fermer deux quartiers sur eux-mêmes à l'instar de ce qui s'est fait place de la Résistance

On apprend également qu'un coup de sonde sera entamé chez les riverains pour peaufiner le projet. Un coup de sonde ! On parlait avant de participation et on sait que dans votre chef elle était problématique ; il n'y a qu'à se rappeler toutes ces interpellations d'habitants mécontents à chaque Conseil alors que, soi-disant, des soirées de participation avaient été mises en place. Maintenant donc, il ne s'agit plus qu'un d'un coup de sonde ! Autrement dit : rien.

Mes questions sont les suivantes :

- Le parking souterrain prévu à la place de la Vaillance est-il toujours d'actualité ? Dans quel délai sera-t-il construit ? Où en est-on dans ce projet ?
- Pensez-vous consulter les commerçants au sujet du nouvel aménagement de la place de la Vaillance ?
- Ai-je bien compris que tout le stationnement en surface serait supprimé ?
- Sera-t-il toujours possible de circuler en voiture autour de la place pour permettre de passer d'un quartier à l'autre ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜSCH geeft lezing van de volgende tekst:

Le projet de rénovation de la place de la Vaillance est le projet qui doit accompagner le parking souterrain. Il est justement prévu à cet effet : pour ne pas simplement avoir

un toit de parking sur la place lorsque ce dernier sera terminé. Il a toujours été prévu d'aménager la place après la construction. Et, avec cette planification, nous ne pouvons pas attendre que le parking soit terminé. Le permis du parking a été accordé ; pour le moment, c'est le planning de l'exécution est en cours.

En effet, il a été convenu avec le futur exploitant du parking que le plus grand nombre possible de places de stationnement devront être supprimées en surface, c'est stipulé dans le contrat, que vous connaissez sûrement et c'est pourquoi le projet le prévoit.

Nous avons organisé pour la première fois à Anderlecht un concours d'architecture pour un espace public, en collaboration avec le bouwmeester bruxellois. A cette occasion, quinze architectes et bureaux d'architecture différents ont présenté leurs idées pour la future place de Vaillance. Parmi ces quinze bureaux, un a été sélectionné et s'est mis au travail pour développer cette nouvelle place en collaboration avec la Commune et les habitants. Actuellement, la planification du projet est en cours d'élaboration.

Plusieurs phases de participation sont prévues, elles seront communiquées dès qu'elles seront connues. Il est bien entendu prévu d'impliquer les commerçants, les écoles, les institutions et les habitants à proximité de la place.

F. CARLIER remercie Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH pour ses réponses qu'elle estime plutôt rassurantes. Elle aimerait néanmoins savoir s'il sera encore possible de circuler en voiture autour de la place ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que cette option n'a pas encore débattue.